



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 31439

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir des instituts universitaires de formation des maîtres. Le Président de la République a confirmé sa volonté de recruter les enseignants à bac + 5, au niveau du master. La reconnaissance de la formation initiale des enseignants par un diplôme universitaire de master correspond à une demande récurrente des enseignants et des directeurs d'IUFM. Cependant, il semble que la disparition à terme des IUFM soit envisagée. Les conséquences d'une telle suppression sont grandes. Sur le plan de l'aménagement du territoire, la présence de 31 IUFM sur 130 sites constitue un véritable maillage en rendant les IUFM, écoles internes des universités, plus proches des besoins de chaque département, en termes de formation initiale et continue, de formation permanente et en leur permettant de participer à l'animation culturelle de nombreuses villes moyennes. Sur le plan pédagogique, la dilution de la formation des enseignants au sein de différentes composantes des universités entraînerait inévitablement un éloignement du milieu scolaire, préjudiciable à toute formation professionnelle. Enfin, cette mesure va porter préjudice à la diversité sociologique du milieu enseignant, la suppression de l'année rémunérée va exclure les jeunes issus des milieux populaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de ses intentions, s'agissant de la réforme de la formation des enseignants et de l'avenir des IUFM.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31439

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8303

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)